

Edito

Un enfant égale un enfant ?

Par Francis Van de Woestyne

La Belgique, endettée, ne peut pas faire de miracle. Avant – mais qui s'en souvient ? – on dépensait sans compter. Les crises communautaires ? On les résolvait grâce à la politique du gaufrier : si l'on dépensait un franc au Nord du pays, il fallait dépenser un franc au Sud. Et vice-versa. Les crises sociales ? L'argent encore : les plans de restructuration étaient largement financés par les pouvoirs publics qui accordaient la prépension à des gens de 55, 52 voire 50 ans.

Au fil des ans, les gouvernements, de centre gauche, de centre droit, ont creusé le trou de la dette publique. Pas grave, avait rassuré un ministre PS : la dette publique disparaîtra toute seule, comme elle est arrivée.

Dans les années 1990, Jean-Luc Dehaene imposa une cure d'austérité drastique, notamment pour respecter les critères du traité de Maastricht. Mais du temps de Verhofstadt, les partis se disputèrent pour répartir les fruits de la croissance plutôt que de réduire l'endettement. Résultat : notre dette publique est supérieure à 100 % du produit intérieur brut (PIB). Et les

dépenses publiques, même si elles sont repassées de 56 à 54 % du PIB, restent trop importantes.

L'Etat fédéral est donc toujours largement endetté. Et lors du transfert des compétences aux entités fédérées, les francophones ont repris les mauvaises habitudes.

D'autant que les clés de répartition – une récente étude de l'ULB le rappelle douloureusement – ont été mal négociées par les partis du Sud. Il ne faut donc pas s'étonner si les politiques sociales sont désormais moins généreuses au Sud du pays. Exemple, les allocations familiales : pour les enfants nés à partir de 2019, ce sera 160 euros en Flandre, 151 euros pour les germanophones (avec des suppléments pour les familles nombreuses). Et les Wallons ? Et les francophones de Bruxelles ? Allô ? Allô ? Les ballons d'essai révèlent l'embarras des ministres responsables. Leur dilemme : offrir des allocations réduites ou creuser encore le déficit. Alors, un enfant égale un enfant ?